

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

**VILLE DE LYON
Conseil du 8^{ème} arrondissement**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

du 7 Novembre 2018

Le mercredi 7 Novembre 2018 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 31 Octobre 2018 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

-

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, GAY Nicole, FONDEUR Marie-Odile, LEFAOU Michel, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, RITTER Michel, MORIN André, DERVAHANIAN Isabelle

Excusés pouvoir : Mmes & MM : RUNEL Sandrine, TOURAINE Jean-Louis, RABATEL Thérèse, BURILLON Carole,

Excusés : Mmes & MM : STEFANI-JACOB Sylvie, FERRARI Laura, Franck HEURTREY, ODIARD Patrick, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, AUZIAS Anne,

Absents : Mmes & MM : BOUDOT Christophe, BONNIEL CHALIER Pascale, MICHONNEAU Elsa, DELACROIX Pierre,

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 7 novembre 2018



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous allons commencer notre Conseil d'Arrondissement.

Madame BACHA-HIMEUR sera notre secrétaire de séance et je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

(Mme BACHA-HIMEUR procède à l'appel nominal)

M. LE MAIRE.- Merci. Le quorum étant atteint, nous allons commencer notre séance.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2018

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de parole ?

Monsieur MORIN.

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, c'est simplement une remarque sur l'orthographe d'un mot. Page 25, dans mes propos, on a écrit que « peut-être que ma compression ne va pas très loin... ». Je pense que j'ai plutôt dit « ma compréhension ». Ce n'est pas très grave. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Ce sera corrigé.

D'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

M. Karim MATARFI devant me représenter dans une réunion particulière, je vais lui donner la parole pour le dossier 29024.

2. 29024 – Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et le Milo's Club pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit à la salle de Musculation Mermoz située 12 place Latarjet à Lyon 8^{ème} consentie à l'association Milo's Club – Direction des Sports

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

L'ancienne salle de musculation située dans le complexe de la Piscine Mermoz a cessé ses activités à la fin de l'été 2014. Depuis, deux clubs de boxe anglaise nous avaient sollicités pour être club résident de cette salle, mais ne sont pas allés jusqu'au bout de leur projet, ne remplissant pas le cahier des charges et étant recalés par le Service des Sports.

La nature ayant horreur du vide, c'est le Milo's Club, club de lutte de l'arrondissement, qui se développe depuis de nombreuses années et qui se trouvait quelque peu bloqué par un déficit de nouveaux créneaux horaires d'entraînement que nous ne pouvions leur attribuer faute de place dans les dojos, qui a proposé un projet très concret à Yann CUCHERAT et au Service des Sports qui a été retenu.

Je vous remercie par avance de valider cette mise à disposition à titre gracieux, le club n'aura que les fluides à payer, comme cela se fait traditionnellement dans les mises à disposition.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

3. 28893 – Lyon – Tokyo 2020 – Pékin 2022 – Soutien individuel aux athlètes de haut niveau – Approbation de conventions – Direction des Sports

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Il s'agit des traditionnelles listes de sportives et sportifs de haut niveau susceptibles de participer aux prochaines olympiades. Ce soir, il s'agit des olympiades de 2020 à Tokyo et de 2022 à Pékin.

Comme traditionnellement, nous avons deux listes :

- catégorie A : sportifs figurant sur la liste « Élite » de leur fédération, et/ou ayant obtenu une médaille en 2018 lors de championnats mondiaux ou européens (hors catégories de jeunes) ;

- catégorie B : sportifs figurant sur la liste Haut Niveau de leur fédération, appartenant à un Collectif France, et participant ou ayant participé à des Championnats du Monde ou des Championnats d'Europe en 2018.

Les montants pour l'année 2018 sont :

- catégorie A : 7 300 €

- catégorie B : 4 000 €.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par deux sportifs : le célèbre et incontournable Cyril TOMMASONE pour la catégorie A et pour la catégorie B, un sportif handisport qui s'est déjà illustré lors des derniers Jeux Paralympiques, Jordan BROISIN, Handisport Lyonnais.

Je vous remercie de valider ces deux listes de sportives et sportifs de haut niveau.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

4. 28952 – Élaboration du règlement local de la publicité (RLP) de la Métropole de Lyon – Débat sans vote sur les orientations générales du règlement local de publicité métropolitain – Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues.

Le Règlement Local de Publicité actuel qui définit les prescriptions relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique, date de 2001.

La loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010 a transféré à la Métropole de Lyon la procédure d'élaboration du règlement local de la publicité (RLP) qui devient métropolitain.

Le règlement métropolitain a pour objectif d'harmoniser les règles inhérentes aux 59 communes de la Métropole. Pour information, je crois qu'il y a actuellement 42 communes qui ont un règlement métropolitain propre à leurs communes et 17 qui n'en ont pas, donc qui sont soumises au règlement national de publicité qui, lui, est défini par le Code de l'environnement.

Aujourd'hui, en application de ces dispositions, nous devons trouver un Règlement Local de Publicité commun aux 59 communes de la Métropole.

Pour rappel, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Garantir un cadre de vie de qualité ;
- Développer l'attractivité métropolitaine ;
- Développer l'efficience des outils à la disposition des collectivités.

Je vous propose que l'on regarde un diaporama, présenté par Michel LE FAOU.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous allons passer le diaporama.

(Projection diaporama.)

M. LE FAOU.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce sont les orientations du futur Règlement Local de Publicité, tel qu'il sera proposé par la Métropole, mais après avoir engagé tout un processus préalable.

Comme l'a rappelé Jean-François AUZAL, nous avons aujourd'hui 42 Règlements Locaux de Publicité, qui sont des règlements communaux, qui ne sont pas métropolitains et la loi nous oblige à aller vers un règlement métropolitain. Si tel n'est pas le cas, on retombe dans le cadre du Règlement National de Publicité qui est un règlement très permissif en la matière, en tout cas beaucoup plus que les règlements locaux existant.

Un petit rappel en termes de temporalité sur le processus :

C'est un dispositif qui a été lancé au niveau de la Métropole par une première annonce au niveau de la Conférence métropolitaine des Maires. Il y a eu ensuite différentes réunions avec les communes. Un débat sans vote s'est organisé au niveau du Conseil de la Métropole et nous sommes dans la période du débat sans vote des Conseils municipaux et des Conseils d'arrondissement. Nous verrons, pour ceux d'entre nous qui siégeons au Conseil municipal le même sujet au Conseil municipal de ce mois-ci.

Concomitamment, il y a une phase de concertation publique avec des registres qui sont à disposition de nos concitoyens au niveau des communes et des arrondissements. En même temps, s'est organisée aussi une concertation avec les professionnels et les associations et différents contributeurs aux thématiques sur ce sujet.

Ensuite, le processus se déroulera avec un bilan de la concertation en mars 2019, les délibérations des communes et des Conseils d'arrondissement pour avis, dans le courant de l'année 2019. Une enquête publique se déroulera normalement en septembre 2019. Enfin, une approbation du futur Règlement Local de Publicité métropolitain pour le tout début de l'année 2020. Comme vous pouvez le voir, c'est un processus qui suit à peu près celui du PLUH.

La situation à Lyon.

Aujourd'hui, dans le cadre du Règlement Local de Publicité, qui est un règlement communal, le territoire est découpé en différentes zones : ZPR1, ZPR2 et ZPR3. Vous pouvez voir les différentes prescriptions inhérentes à chacune de ces zones.

➤ Les orientations générales du futur RLP métropolitain soumis à un débat sans vote.

1. Respecter le socle du Règlement National de Publicité du code de l'environnement.

Il y a un certain nombre de prescriptions en la matière, avec notamment des propositions sur de nouvelles règles de surface maximale d'enseigne sur les vitrines de commerces ou d'enseignes commerciales. On voit par exemple des règles concernant les enseignes scellées au sol, avec des tailles maximales à respecter.

2. Affirmer l'objectif de la qualité urbaine et paysagère.

Harmoniser les règles entre les différentes communes et notamment éviter les effets de bord, c'est-à-dire que vous pouvez avoir une limite communale entre deux communes bordées par une rue avec d'un côté des prescriptions qui permettent une certaine forme de publicité et de l'autre côté, tout le contraire. L'objectif est donc d'aller vers une harmonisation.

Mettre en œuvre une réglementation qualitative des secteurs à enjeux et proposer aux territoires des boîtes à outils pour tenir compte des spécificités locales et des bonnes pratiques qui sont issues des territoires.

3. Limiter l'impact visuel de la publicité.

L'objectif, c'est de dédensifier les dispositifs publicitaires qui, dans certains cas, autorisent aujourd'hui des panneaux pouvant aller jusqu'à 12 m². Les gabarits des futurs dispositifs publicitaires seront encadrés en limitant les surfaces :

- De 0 à 8 m² maximum pour les dispositifs traditionnels
- De 0 à 6 m² maximum pour le numérique.

L'objectif est de promouvoir une intégration qualitative, en interdisant les dispositifs en doublons que l'on voit couramment. Par exemple sur des murs pignons, vous avez deux 4x3 qui se juxtaposent. Demain, dans les orientations que nous proposons, si telle est la voie suivie par l'ensemble des communes, c'est de limiter l'emprise de ces panneaux et d'éviter ces juxtapositions.

Vous avez quelques illustrations à l'écran.

4. Rechercher l'intégration qualitative des enseignes.

Il s'agit de faire en sorte que les questions de colorimétrie, de taille, d'insertion sur les bâtiments soient en adéquation avec la qualité patrimoniale et paysagère que nous souhaitons respecter sur notre territoire.

C'est aussi tirer des enseignements d'un certain nombre de bonnes pratiques qui ont été mises en œuvre dans les communes.

5. S'engager fortement dans la préservation du patrimoine urbain et paysager.

Nous avons sur le territoire de la Métropole un certain nombre de secteurs qui sont protégés eu égard à leurs caractéristiques patrimoniales, je pense notamment aux Pentes de la Croix Rousse avec l'AVAP, le secteur de Gratte-ciel à Villeurbanne, une AVAP également à Albigny-Neuville, le secteur du périmètre Unesco dans le centre-ville de

Lyon et aussi un certain nombre d'éléments bâtis à préserver qui ont été identifiés dans le futur PLUH. Une des orientations sera notamment, aux abords de tous les éléments patrimoniaux, de réduire très fortement, voire d'interdire dans certains cas la présence de la publicité.

Un autre point est de limiter les questions de pollution lumineuse et on pense par exemple aux publicités sur les toits qui sont installées sur un certain nombre d'immeubles qui bordent les quais du Rhône en centre-ville.

6. Restreindre l'impact environnemental et visuel des dispositifs lumineux et numériques.

Des orientations seront proposées en la matière.

7. Prendre en compte les espaces singuliers de la ville et les événements exceptionnels qui participent au rayonnement et à l'attractivité de la Métropole.

- Quartiers singuliers : Part-Dieu, Confluence, Cité Internationale...

- Grands équipements : gares de la Part-Dieu et de Perrache, grands équipements sportifs ou culturels.

Il s'agit aussi de pouvoir assurer une intégration intelligente de dispositifs spécifiques, je pense notamment aux publicités sur bâches de chantier qui pourraient accompagner les travaux d'économie d'énergie en cohérence avec le plan climat et l'embellissement de la ville. Cela permettrait de contribuer au financement de certaines opérations d'amélioration, notamment de performance énergétique ou d'amélioration de qualité patrimoniale d'un certain nombre de biens.

Ces grandes orientations de la Métropole sont rappelées sur la dernière slide, avec une synthèse des différents éléments que j'ai pu citer dans le cadre de cette présentation.

Voilà les orientations qui sont proposées et il s'agit ici d'un débat sans vote sur le sujet.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette présentation. La parole circule pour ce débat.

Nous en sommes à une étape d'un dossier qui sera voté par la Métropole. L'objectif, c'est de recueillir les avis de tous les groupes, et il y aura d'autres occasions pour exprimer son avis. Vous avez encore le temps de réfléchir, nous verrons cela lors d'une prochaine séance.

Je pense que vous prenez acte que je vous ai donné cette information.

5. 28948 – Fêtes de fin d'année – Illuminations et animations 2018 : attributions de subventions d'un montant total de 148 495 euros (illuminations) et 25 030 euros (animations) aux associations de commerçants – Approbation de conventions – Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année.

Comme chaque année, la Ville de Lyon apporte son concours à ces opérations, très populaires, qui permettent de valoriser les différents quartiers commerçants de la ville.

La mise en lumière des rues aura lieu du vendredi 16 novembre 2018 au dimanche 13 janvier 2019 inclus.

Le montant final de chaque subvention, limité à 20 000 €, correspond à 50 % de celui des factures acquittées pour les illuminations 2018.

Les subventions sont versées en deux temps : d'abord une avance qui aide les associations à monter ces opérations et après, sur présentation d'une facture, le solde, toujours sans dépasser le montant de 3 000 € pour les animations et de 20 000 € pour les illuminations.

Dans notre quartier, pour les illuminations c'est une subvention pour l'UCAM d'un montant de 11 250 € et pour les animations, une subvention de 2 949 € pour l'UCAM et de 3 000 € pour le Comité des fêtes de Monplaisir.

Si ces dispositions vous conviennent, je vous remercie de les agréer.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. État spécial 2019 – Tableau - BP

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Nous allons procéder au vote de l'état spécial. Lors de notre dernier Conseil, nous avons voté les dotations pour l'ensemble des 9 arrondissements et comme il est de tradition, nous abordons aujourd'hui l'état spécial du 8^{ème}.

Sur les mêmes bases de répartition que celles que j'ai présentées lors du dernier Conseil, notre dotation sera d'un montant global de 821 691 € pour ce qui est de la dotation de fonctionnement et à l'intérieur, une dotation d'animation locale de presque 70 000 €.

À côté de cette dotation, la dotation d'investissement, 2 €/habitant sur la base du dernier recensement en vigueur, soit 165 000 € pour l'arrondissement.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

7. 28813 – Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la Ville de Lyon – Direction Centrale de l'Immobilier

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Le Plan « France Très Haut Débit », présenté le 20 février 2013 par le Président de la République, François HOLLANDE, prévoit le déploiement de nouveaux réseaux en fibre optique de bout en bout (FTTH) sur l'ensemble du territoire.

Orange a sollicité la Ville de Lyon pour la signature de conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique concernant des bâtiments municipaux et excluant les immeubles en copropriété, les groupes scolaires et les bâtiments administratifs fibrés par la Ville de Lyon.

Ces conventions d'installation, de gestion, d'entretien de lignes de communication électronique visant à concéder un droit de passage à l'opérateur consistent à mettre à disposition les infrastructures existantes pour l'équipement en fibre optique de l'immeuble et à laisser l'opérateur accéder aux parties communes pour ainsi fournir un service de communication électronique de qualité.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver la convention à conclure avec la société Orange.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

8. 28982 – Rémunération des agents recenseurs campagne de recensement de la population 2019 – Service des Mairies d'Arrondissement

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

C'est une délibération que nous avons tous les ans. Comme vous le savez, maintenant les recensements se font de manière régulière, chaque année, ce qui nous permet de connaître l'évolution de notre population. Cela nécessite que des agents recenseurs, volontaires,

se rendent chez les habitants de l'arrondissement afin de procéder à ces enquêtes. La rémunération de ces personnes est fixée à 5 € par logement enquêté, comme l'année dernière.

Je vous demande de bien vouloir approuver le principe de maintenir à 5 € bruts par logement recensé la base de rémunération des agents pour le recensement 2019.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. 28988 – Lyon 8^{ème} – Approbation de la gratuité de la mise à disposition de divers espaces situés aux abords de l'Institut Lumière sis 25 rue du premier film à Lyon 8^{ème} consentie à l'association Institut Lumière dans le cadre de l'organisation de la 10^{ème} édition du festival Lumière EI 08 062 - EI 08 095 – EI 08 163 – Direction Centrale de l'Immobilier

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Il s'agit d'un rapport concernant la mise à disposition du jardin Lumière et de différents équipements sur le site à proximité de l'Institut Lumière, à l'occasion de la 10^{ème} édition du festival Lumière, du 13 au 21 octobre 2018.

Ce festival, rappelons-le, permet à notre arrondissement, à la Ville et à la Métropole de Lyon de rayonner de façon mondiale.

Bien entendu, je vous invite à voter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. 28428 – Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 707 336 euros à la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon – Approbation et autorisation de signature du protocole d'accord entre la Ville de Lyon et la CAF du Rhône – Direction du Développement Territorial

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Par délibération du 19 janvier 2015, le Conseil municipal a approuvé et autorisé la signature des conventions-cadres 2015-2020 avec chacune des 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon.

À Lyon, les centres sociaux sont gérés par des associations qui bénéficient d'un agrément accordé par la Caisse d'allocations familiales à condition que le projet associatif présenté remplisse les critères requis.

Cet agrément ouvre droit au versement de différentes prestations de service et d'animation qui contribuent au fonctionnement des associations.

En outre, la Caisse d'allocations familiales du Rhône met à disposition de 8 des 16 centres sociaux des agents et des bâtiments, ces aides indirectes contribuant également au fonctionnement des associations.

En contrepartie des aides indirectes accordées par la CAF du Rhône aux centres sociaux, la Ville de Lyon lui verse une participation financière annuelle sous la forme d'une subvention dont le montant, réparti entre les différents centres sociaux concernés, est valorisé dans les comptes des associations de gestion et constitue une part de la contribution de la Ville de Lyon au fonctionnement des centres sociaux lyonnais.

Aussi, afin de poursuivre, tant pour la Ville de Lyon que pour la CAF du Rhône, nos engagements respectifs de soutien au fonctionnement des centres sociaux lyonnais, je vous propose, mes chers collègues, d'attribuer à la Caisse d'allocations familiales du Rhône une subvention de fonctionnement général d'un montant de 707 336 euros et d'approuver le nouveau protocole d'accord.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

11. 29009 – Mutualisation des postes de police des 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements et relocalisation d'associations – rue Boyer Lyon 7^{ème} – Opération n° 07039002 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 – Programme n° 00018 – Direction de la Construction

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans le cadre d'une revalorisation de leur fonctionnement, il a été décidé de relocaliser en un même site les postes de police des 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements, ainsi que les associations aujourd'hui localisées dans l'Impasse des Chalets, dans un bâtiment dont la Ville est propriétaire rue Claude Boyer.

L'étude prévoit la restructuration complète du bâtiment, y compris le remplacement ou l'adaptation des menuiseries extérieures et occultations, ainsi que les raccordements aux réseaux communaux.

Cette opération permettra de libérer les postes de police actuels sis rue Gilbert Dru (7^{ème}) et rue Maryse Bastié (8^{ème}) et d'ainsi permettre leur cession.

Au stade d'avant-projet définitif, l'opération est estimée à 900 000 € TTC. La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Direction de la Construction. Les marchés de travaux feront appel aux marchés publics.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de voter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

Monsieur MORIN.

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Il était une fois, il y a quelques années, je ne vais pas vous raconter une histoire, on avait donné un plan général de ZSP, c'est-à-dire des zones de sécurité prioritaires et dans le 8^{ème} arrondissement, il y en avait en particulier dans la zone Santy – États-Unis. On pensait que cette zone allait donner lieu à un afflux de policiers pour contrôler un peu tous les méfaits qui se passent dans les caves, dans les cours et pour lesquels quotidiennement des citoyens ou des citoyennes viennent nous demander ce que l'on en pense et, en fait, il ne s'est rien passé du tout parce qu'il y a quand même beaucoup d'autres occupations plus nobles

que celles-ci comme de mettre des PV par exemple aux automobilistes, mais ce n'est pas le sujet.

Les consignes de fermeté ont été données, il y a eu des actions de certains de nos collègues parmi nous qui ont été très importantes et je les salue, mais maintenant voilà que l'on nous supprime ce commissariat. C'est un peu un non-sens de supprimer un commissariat alors que l'on en est toujours au même point, les voitures brûlent, on vend toutes sortes de drogues ou d'autres choses dans les caves, etc. On supprime le commissariat. On ne peut être que contre cette proposition.

M. LE MAIRE.- Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il y a deux choses dans ce dossier. Il y a un aspect de mutualisation et de meilleure utilisation des locaux que l'on ne peut que saluer et cela fait partie de la bonne gestion des fonds publics. Je me suis toujours interrogé de la pertinence de positionner ce commissariat dans le quartier de Monplaisir, alors que d'autres quartiers de notre arrondissement en auraient eu beaucoup plus besoin.

Il faut savoir que cela avait été un choix dans les années 2000 puisque c'est Raymond BARRE qui avait mis en place des commissariats d'arrondissement pour la police municipale.

Même si les effectifs de police municipale affectés à l'arrondissement ne vont pas diminuer, on peut effectivement s'interroger sur le signal que l'on donne aux habitants et à nos électeurs. Alors même que l'on se réjouit d'un côté que la police nationale ait été renforcée dans notre arrondissement, mais il n'y a pas de fumée sans feu, si elle a été renforcée c'est qu'il y a des problèmes, on donne un signal aux habitants du 8^{ème} qui est de les déposséder de leur poste d'arrondissement et je

trouve que ce signal n'est ni dans l'air du temps, ni utile.

Je pense que cela méritait d'être signalé, mais sur la bonne gestion des locaux, nous voterons.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Pour répondre à M. MORIN, ce n'est pas la police municipale qui règle les problèmes de drogue, ce n'est pas sa compétence.

Pour le fait de rentabiliser les locaux de la Ville, je pense que tout le monde est d'accord. On perd un commissariat municipal qui était installé à Monplaisir mais qui avait des missions bien en dehors du 8^{ème} arrondissement. Je dirais que c'est presque logique qu'il soit dans le 7^{ème}, car ils sont plus souvent dans le 7^{ème} que dans le 8^{ème}.

À mon avis, mais cela n'engage que moi, je pense qu'aujourd'hui la mobilité de la police n'est plus un vrai problème à condition bien sûr que l'on reste dans un périmètre décent.

Je crois que l'on peut ajouter qu'au niveau de la police nationale des choses ont été faites, la ZSP dont vous avez parlé, mais ce qui est important aussi c'est la police de proximité qui a été installée dès le mois de septembre de cette année, avec l'arrivée d'une vingtaine de policiers supplémentaires dans le 8^{ème} arrondissement, alors que nous avons toujours été le parent pauvre, depuis des décennies.

Aujourd'hui on a un peu plus de policiers, cela ne règle pas tous les problèmes, mais on a plus de policiers. Depuis le mois d'avril, et vous semblez le regretter Monsieur MORIN mais moi je m'en félicite, il y a 4 équipes de CRS tous les jours sur le 8^{ème} arrondissement, qui tournent à moto et qui font respecter le Code de la route et qui gèrent d'autres petites incivilités, c'est bien.

Quand on veut que les règles soient respectées, il ne faut pas par un mauvais comportement d'automobiliste faire passer le message à des délinquants qu'ils peuvent aller plus loin parce qu'il y a un laxisme certain.

Le 7^{ème} arrondissement par contre verra son commissariat national venir dans le 8^{ème} arrondissement en 2020 puisque ce commissariat qui est aujourd'hui dans la mairie, sera groupé avec celui du 8^{ème}, rue Marius Berliet. Avec la place qui est faite par les services pour pouvoir accueillir ce commissariat 7^{ème}/8^{ème} rue Berliet, les services de sûreté seront déménagés et resteront dans le 8^{ème} arrondissement.

Nous avons pendant très, très longtemps été le parent pauvre, cela ne va pas résoudre tous les problèmes, on est bien d'accord, il faut que tout le monde se sente responsable et citoyen dans la cité, mais je crois que c'est la première fois depuis très longtemps que nous avons un apport de police dans le 8^{ème} arrondissement.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Monsieur LE FAOU.

M. LE FAOU.- En complément Monsieur le Maire, je veux ajouter qu'une bonne partie des brigades spécialisées qui auparavant étaient localisées à différents endroits dans la ville de Lyon, vont se concentrer sur le 8^{ème} arrondissement dans un bien qui a été acheté par le ministère de l'Intérieur, qui est situé rue Bataille (ancienne direction régionale de Vinci Construction). Ce bâtiment est en cours de travaux en vue de sa reconversion et accueillera normalement dans le courant de l'année 2019, l'ensemble des brigades spécialisées qui œuvrent sur le territoire de la ville et un peu plus largement et, pour certaines d'entre elles, qui proviennent d'autres secteurs de la Métropole.

M. LE MAIRE.- Et pour être complet, comme le commissariat de la police nationale du 8^{ème} sera libéré à terme, un projet de la police municipale est en cours pour remettre des policiers dans les locaux.

Si plus personne ne demande la parole, je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

12. 29008 – Groupe scolaire Julien Duret – Construction d'un groupe scolaire de 18 classes – opération n° 08309001 – place Julien Duret Lyon 8^{ème} - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 « Aménagements Groupes Scolaires 2015-2020 », programme 00006 – Direction de la Construction

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Philippe TOURNEBIZE nous a parlé de recensement et d'augmentation de la population dans le 8^{ème}. Ici, on a l'exemple qu'il faut justement accompagner ces croissances démographiques, notamment avec des équipements publics.

La croissance démographique du secteur de Lyon 8ème près de la rue Henri Barbusse liée au PUP Patay et Saint Vincent de Paul, nécessite la construction d'un groupe scolaire de 18 classes. Le tènement situé place Julien Duret d'une superficie de 4 307 m² environ est en cours d'acquisition par la Ville de Lyon auprès de la Métropole de Lyon dans le cadre d'un échange de parcelles. Cet échange fera l'objet d'un prochain rapport.

Les travaux débuteront au printemps 2019 pour s'achever en juillet 2020. La mise en service du groupe scolaire est prévue pour la rentrée des classes de septembre 2020.

Les études de maîtrise d'œuvre au stade APD (avant-projet définitif) réalisées en interne par la Direction de la Construction, conduisent à une estimation du montant de l'opération de l'ordre de 13 000 000 € TTC. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Groupes Scolaires 2015-2020 », programme n° 00006.

Je vous propose de voter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je rappelle que c'est un groupe scolaire qui n'était pas prévu au plan de mandat et qui sera lancé entre 2014 et 2020.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

13. 28990 – Lyon 8^{ème} – Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'un terrain sis 12 avenue Jean Mermoz au profit du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) en vue d'installer des blocs modulaires – EI 08 018 – Direction Centrale de l'Immobilier

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Par cette délibération, il s'agit d'approuver la gratuité de la mise à disposition de 45 m² de terrain appartenant à la Ville de Lyon, sur la parcelle située 12 avenue Jean Mermoz à Lyon 8^{ème}, pour permettre l'implantation de deux blocs modulaires, pour une durée de deux ans, sous forme de convention d'occupation temporaire à compter du 1^{er} septembre 2018.

Cette implantation de deux blocs modulaires, sur la face Est du commissariat, a été rendue nécessaire par l'arrivée des renforts de police nationale dans le cadre du dispositif de police de sécurité du quotidien.

Cette implantation est temporaire, et comme l'a dit Monsieur le Maire, elle prendra fin lors du transfert du commissariat du 8^{ème} à l'Hôtel de police rue Marius Berliet en 2021.

Compte tenu de la mission de service public exercée, il vous est proposé de donner une suite favorable pour la gratuité de cette mise à disposition et sur le fait de ne pas mettre en recouvrement la redevance domaniale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

14. 28928 – Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 14 000 euros en faveur de l'association ALFA 3A gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Les Copains d'Abord, sis 177 route de Vienne à Lyon 8^{ème}, pour de l'achat de matériel et mobilier. Approbation et autorisation de signature de la convention – Direction de l'Enfance

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Il s'agit d'accorder une aide d'un montant de 14 000 € à l'association ALFA 3A qui gère l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Les Copains d'Abord », situé au 177, route de Vienne.

Suite à une visite de la PMI et pour répondre aux exigences d'organisation et de sécurité de cette crèche, il vous est proposé d'accorder une aide de 14 000 € à cette association, qui lui permettra d'équiper la crèche notamment en meubles et plans de travail pour la cuisine, de refaire le sol PVC de l'entrée, ainsi que la salle de vie et de repas pour les enfants et le personnel.

Le montant total de la dépense est estimé à 42 656 € TTC.

Il vous est proposé d'accorder un soutien d'un montant de 14 000 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

15. 28879 – Emprunt du CCAS auprès de la CARSAT pour la réhabilitation de la Résidence autonomie Jolivot – Délégation générale aux affaires sociales, aux sports à l'éducation et à l'enfance

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Le CCAS de la Ville de Lyon a entrepris la rénovation d'un certain nombre de ses résidences pour personnes âgées, dont la résidence Jolivot sur notre arrondissement.

Ces travaux vont durer environ 18 mois, pour un montant de 533 800 €. Ils sont financés par le CCAS qui sollicite un prêt auprès de la CARSAT.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette autorisation pour le CCAS à contracter cet emprunt.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
(Non).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

16. 29205 – Création d'une zone à faibles émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon – Avis des communes concernées – Secrétariat général de la Ville de Lyon – Direction des Assemblées

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Malgré des améliorations notables de la qualité de l'air au cours des dernières décennies sur le territoire de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon, la pollution atmosphérique constitue un enjeu majeur de santé publique.

Dans un rapport du Sénat de 2015, il est dit que la pollution atmosphérique serait à l'origine de 17 000 à 42 000 décès prématurés par an en France, avec un coût sanitaire évalué entre 68 et 97 milliards d'euros par an.

Les substances polluantes concernent l'ensemble de la population et bien entendu, ce sont les personnes les plus fragiles qui sont les plus concernées par ces problématiques de qualité de l'air.

Pour notre Métropole, suite à l'évolution de la loi sur l'environnement, il nous est nécessaire de nous mettre en conformité en créant des Zones de Faibles Émissions (ZFE). Ces zones s'étaleront sur environ 60 km² et seront réparties sur les communes du bassin de vie de la ville de Lyon, Villeurbanne, Caluire-et-Cuire, Bron et Vénissieux.

Ce choix est motivé bien entendu par le nombre d'habitants surexposés aux différents polluants, notamment le dioxyde d'azote, mais aussi par la forte présence de véhicules automobiles.

Dans ces zones, seront concernés les véhicules utilitaires, et les poids lourds qui seront classés dans différentes catégories et qui ne seront plus autorisés à circuler dans ces zones.

Je n'entrerai pas dans le détail des fameuses vignettes CRIT'AIR, puisque c'est sur ces vignettes que seront basées les possibilités ou non de circulation.

Je vous rappelle rapidement les dispositions nouvelles qui viendront compléter l'éventail d'actions déjà mises en œuvre par la Métropole, que ce soit en matière de transport et de mobilité, l'offre de transport en commun, l'incitation au covoiturage et à l'autopartage, les extensions des pistes cyclables, les primes pour les vélos à assistance électrique et, bien entendu, les Vélo'v.

C'est également au niveau de l'habitat que des progrès sont incités par la Métropole, avec l'aide de la rénovation thermique des logements, que ce soit les parcs de logements conventionnés ou dans le privé, et des primes pour le renouvellement du chauffage au bois et le développement du chauffage urbain, point que l'on connaît bien sur le 8^{ème} arrondissement puisque l'on a subi pendant plusieurs mois un certain nombre de travaux liés à son extension.

En matière économique, l'animation et la réalisation d'audits énergétiques auprès des entreprises, les chantiers propres, le soutien aux énergies renouvelables et enfin, en matière d'aménagement du territoire, la prise en compte de la qualité de l'air dans le PLUH et le Plan des déplacements urbains.

Ces actions répondront au souci de prévention de la santé de nos concitoyens et contribueront à l'équilibre de notre planète.

Je vous demande par conséquent, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable à la mise en œuvre des Zones de Faibles Émissions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur MORIN.

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Encore un nouveau sigle, ZFE, c'est bien. Cela ne concerne pas uniquement le 8^{ème}, ni uniquement Lyon. J'ai relu plusieurs fois ce dossier, il y a des passages qui sont pour moi un peu difficiles à suivre, il y a du langage que je qualifierai d'énarchique.

Création d'une Zone de Faibles Émissions, c'est bien. Comme on vient de le dire, il y a les véhicules, il y a le chauffage, on vient de dire que les camions seraient surveillés en quelque sorte dans leur émission, tout cela c'est très bien.

Il faudrait relire le livre de Claude ALLEGRE qui est un grand scientifique, « L'imposture climatique », mais c'est une autre chose. Je voudrais rappeler que les véhicules automobiles sont pour 12 % dans la pollution de l'atmosphère. Il y a le chauffage, mais il y a aussi tout le reste : les industries, les différentes entreprises, il y a aussi

les bateaux. Vous me direz qu'à Lyon les bateaux qui sont sur la Saône ne polluent pas, c'est vrai, tout au moins pas trop parce qu'il y en a d'autres qui viennent d'ailleurs et qui polluent peut-être, comme celui d'un de nos ministres, il était ministre de l'Écologie je crois, qui est parti ensuite en Italie avec son bateau avec deux moteurs diesel de 275 chevaux. Ça, c'est de l'écologie !

Il y a aussi les avions avec la consommation de kérosène et cela nous tombe aussi dessus pour la pollution. J'allais ajouter qu'il y a aussi les vaches puisqu'elles provoquent par leur rumination autant de dégâts que les voitures.

Il y a donc des choses qui sont bien, mais ce qui m'ennuie c'est qu'il y a un certain nombre de restrictions. Normalement quand on prend des mesures pour quelque chose qui a trait à la santé, à la bonne aération, etc., cela doit être suivi par tous, or on parle de dérogations. Je sais bien que les dérogations sont parfois nécessaires, mais on trouve partout dans Lyon trop de ces pancartes qui s'intitulent « Sens interdit sauf... ». Honnêtement, en démocratie on ne devrait jamais pouvoir mettre de telles pancartes. « Sauf », cela veut dire une discrimination sur les citoyens.

Puis, amplifier le parc des véhicules municipaux, non. C'est bien de dire qu'il faut les améliorer, il y a des véhicules dans le parc municipal qui sont sans doute comme ma voiture, d'une douzaine d'années, qui seraient à réformer, mais il ne faut pas en remettre d'autres. Par contre, il y a des véhicules qui sont très propres, qui sont des véhicules semi-privés dans le public, qui sont les véhicules personnels de certaines fonctions. Ceux-là, on pourrait peut-être envisager de les supprimer, cela en ferait toujours quelques-uns de moins et des économies.

On ne peut pas oublier les vélos. Vous allez me dire qu'ils ne polluent pas, effectivement, mais un homme politique que tout le monde connaît est passé récemment à la télévision pour déplorer les moyens dits apaisés qui circulaient dans sa ville. Ces moyens apaisés sont les vélos bien sûr, qui ne respectent jamais les feux rouges et peuvent renverser un piéton et cela ne leur coûtera rien puisqu'on ne les retrouvera jamais, par contre si c'est un automobiliste, là il le sentira passer. Cet homme politique, que tout le monde connaît, qui est Maire de Bordeaux, a dit que dans sa ville tous ces modes apaisés, vélos compris, mais aussi les trottinettes, trottinettes électriques, planches à roulettes, planches à roulettes électriques, ces espèces de cylindres qui tournent, soit avec une roue, soit avec deux roues, etc., tout cela a fait dans sa ville 4 morts et 230 blessés.

Alors voilà, le constat est que l'on veut faire du bien mais que l'on est en train de régresser. On voit des enfants dans des carrioles traînées par des vélos, qui prennent froid. On revient à l'après-guerre.

L'automobile a quand même été le meilleur progrès démocratique, pour moi et pour beaucoup d'autres, notamment les 35 millions d'automobilistes, cela a été le plus beau progrès démocratique du XXe siècle.

Nous voterons avec regret, je le dis bien, contre ce rapport.

M. LE MAIRE.- Vous avez bien fait de profiter de l'absence de M. ODIARD. (*Rires*)

On est pratiquement au début de ces améliorations, même s'il y a quelques années que c'est commencé. Changer les habitudes de nos concitoyens, ce n'est pas facile, mais c'est une nécessité.

Il y a deux choses, la qualité de l'air et pour ce qui est du réchauffement climatique, à mon avis, c'est autre chose qui est peut-être beaucoup moins dû à la pollution. Il y a des cycles qui existent depuis toujours. Aujourd'hui nous sommes en débat un peu dans le monde entier, mais il y a une chose qui est certaine, c'est la qualité de l'air.

D'autres demandes de parole ? (*Non.*)

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

17. Rapport situation développement durable (pour information)

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Depuis la loi de 2010 portant sur l'engagement pour l'environnement, les collectivités de plus de 50 000 habitants sont soumises à la présentation d'un rapport sur la situation en interne en matière de développement durable.

Je ne vais pas vous lire tout le rapport, je vous invite à le consulter, mais je vais indiquer les axes que nous travaillons sur la Ville de Lyon, qui sont au nombre de cinq :

- cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations ;
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ;
- épanouissement de tous les êtres humains.

Chacun de ces axes est redécliné en termes de thématiques. Je vous donnerai simplement quelques exemples sur ce qui est fait notamment sur notre arrondissement :

Au titre de la thématique de la Mobilité, « A petits pas... un grand pas pour la mobilité des seniors » est une action qui a vu le jour à la résidence Chalumeaux et qui incite les résidents à marcher. C'est un projet qui a été primé au concours « Les trophées régionaux de l'innovation sociale 2017 » et qui a reçu le prix coup de cœur par le Réseau Francophone Villes Amies des Aînés.

C'est aussi le nouveau jardin partagé qui est créé sur le site du stade Dumont.

À travers la charte de coopération culturelle, il y a un engagement des établissements publics et privés.

En matière d'emploi et d'insertion, c'est le salon de la reconversion professionnelle des femmes.

Bien évidemment, il existe toute une batterie d'indicateurs qui permettront d'approfondir sur les évolutions constatées depuis la mise en place de ces programmes et notamment sur les trois dernières années.

Ce rapport n'étant pas soumis au vote, nous prenons simplement acte de sa communication. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

18. [29088 – Programmation PEDT Temps scolaire et périscolaire 2018-2019 : ajustements et compléments – Direction de l'Éducation](#)

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Lors du précédent Conseil d'arrondissement, nous avons approuvé les grandes lignes et les orientations du Programme Éducatif De Territoire (PEDT).

Aujourd'hui, il vous est proposé d'approuver un certain nombre d'actions qui sont déclinées de la précédente délibération :

- Projets d'éducation à la santé et de sensibilisation aux handicaps/Vivre ensemble, avec 5 thématiques prioritaires :

- L'estime de soi/l'estime des autres, le vivre ensemble et la prévention du harcèlement

- L'éducation à la vie

- La sensibilisation aux handicaps

- Les écrans et la santé

- Rythmes, hygiène de vie et alimentation.

Je vais vous épargner la lecture de toutes les écoles qui bénéficient de ce dispositif, mais grosso modo toutes nos écoles sont concernées.

- Projets Clubs Coup de Pouce Langage (CLA).

Les clubs Coup de Pouce CLA sont un outil d'accompagnement personnalisé pour les enfants de grande section de maternelle. Il s'agit des écoles Alain Fournier, Péguy et Jean Giono.

- Des régularisations administratives entre des actions qui étaient portées par exemple par l'école Pasteur, mais qui finalement seront portées par l'école Édouard Herriot, notamment en ce qui concerne le dispositif Ebullisciences.

- Ensuite, sur les actions tout Lyon, mais qui concernent fortement notre arrondissement, il s'agit d'accompagnement à la scolarité notamment des enfants du secteur de Surville et les actions autour de la coéducation, une sorte d'audit autour des questions de parentalité, qui seront effectuées sur les écoles des États-Unis et de Mermoz.

- Enfin, un soutien sur une action portée par la maternelle Jean Giono, qui s'appelle « Tous en scène » et qui concerne le réseau d'éducation prioritaire des États-Unis.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ?

Monsieur RITTER.

M. RITTER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous voulions vous demander tout simplement le taux d'inscription par groupe scolaire et le taux de présence pour les mois de septembre et d'octobre. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEVY, vous avez des éléments ?

M. LEVY.- Monsieur RITTER, 100 % des enfants inscrits à l'école sont à l'école. Je pense que votre question concerne le périscolaire et l'extrascolaire. Je ne connais pas les chiffres par cœur, mais je peux vous dire qu'il y a une forte augmentation notamment sur le temps de la pause méridienne où l'on avoisine les 90 %, voire les 100 % pour certaines écoles, d'enfants qui mangent à la cantine et qui sont donc concernés par les activités périscolaires.

Ensuite, vous avez un certain nombre de garderies qui sont généralisées, avec une ou deux garderies par école du 8^{ème} arrondissement, notamment pour le matin.

Ensuite vous avez deux temps le soir, de 16 h 45 à 17 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 30. Sur le premier temps, en moyenne il y a un tiers d'enfants qui y participent et sur le second temps, c'est bien inférieur, en moyenne 15 %.

Si votre question porte sur le nombre d'inscrits et les participations, on vous fournira les éléments au prochain Conseil d'arrondissement.

Il y a eu un phénomène, qui est normal, c'est que les parents lorsqu'ils se sont inscrits, n'avaient pas forcément bien intégré toutes les modifications, souvent ils ont tout coché et 4 mois plus tard, ils se disent qu'ils n'ont pas forcément besoin que leur enfant reste tous les soirs à l'école. Et si les parents peuvent venir chercher leur enfant, ce n'est peut-être pas plus mal.

Parfois il y a donc un différentiel important entre les inscriptions et le présentiel et je pense que l'indicateur le plus intéressant, c'est de savoir le nombre d'enfants réellement présents.

Ce que je peux vous dire, c'est que sur le temps de 17 h 30 à 18 h 30, il y a environ 7 000 Lyonnais qui bénéficient de ce dispositif, qui n'existait pas l'année passée.

Sur le temps précédent, vous avez la question liée aux garderies, les enfants de 2 ans jusqu'au CM1, et ce sont les enseignants qui gèrent les études et les garderies. On vous fournira également les chiffres au prochain Conseil, mais qui seront consolidés car comme c'est par période, tous les chiffres ne sont pas consolidés à « l'enfant près », mais vous aurez un ordre d'idée des inscriptions.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions diverses ?

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Ce n'est pas une question diverse, mais une information.

Vendredi nous aurons les commémorations liées à l'armistice qui sont cette année particulièrement importantes. Nous les organisons le vendredi pour associer, en liaison avec mon collègue Daniel PEREZ, les écoles de notre arrondissement. Rendez-vous est donné à 14 heures 30 au monument Saint-Maurice et à 15 heures 30, place Belleville.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai demandé tout à l'heure à tous les groupes de nous présenter une personne pour la commission de contrôle électoral puisque ce seront des élus qui l'assureront, à partir du 1^{er} janvier 2019. Vous avez jusqu'à demain pour nous communiquer un nom. Monsieur le Directeur des Services m'a assuré que ce n'était pas une charge énorme.

Je vous souhaite une très bonne soirée.

(La séance est levée à 20 heures 12.)